



FONDATION RENÉ CASSIN



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT



FRIEDRICH NAUMANN
FOUNDATION For Freedom.

Afrique de l'Ouest



Formation

Droit international pénal (DIP)

8^{ème} session de formation en Droit International Pénal,
Droit International des Droits de l'Homme
et Droit des Réfugiés

Ecole de Maintien de la Paix
Alioune Blondin Bèye (EMP)

Toutes les informations sur www.freiheit.org/fr/western-africa/
www.facebook.com/fnfwestafrica et www.iidh.org



Contexte

8^{ème} session de formation en Droit International Pénal, Droit International des Droits de l'Homme et Droit des Réfugiés



La fin tragique du régime d'Ibrahim Boubacar Keita (IBK) est la suite logique et la résultante d'une longue crise sociopolitique et sécuritaire qui a atteint son paroxysme avec les événements du 18 août 2020.

Le renversement intervient dans un contexte d'impasse et d'incertitude qui constitue l'aboutissement d'un malheureux processus de désarticulation du système politique et d'affaiblissement de l'économie, accentués par des troubles sociopolitiques dans un contexte de crise de confiance entre les populations et les acteurs politiques.

A cela s'ajoute une crise sécuritaire et humanitaire qui se traduit par des attaques perpétrées par des groupes terroristes, des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, principalement au Nord, au Centre et à l'Est du pays.

Confronté à une succession de crises et une pluralité de menaces, cet imbroglio dans lequel il est empêtré depuis 2012 et dont il ne s'est pas encore relevé, le Mali, à l'instar de tous les pays du monde, fait face aujourd'hui à une nouvelle crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19. Malgré les mesures sociales prises pour soulager les populations des conséquences de la pandémie, celle-ci a des répercussions directes sur leur vie et leur sécurité.

Il convient de rappeler que la crise politique d'août 2020, ayant conduit à la chute du régime d'IBK et la mise en place d'une transition, est le produit de toutes ces difficultés.

L'adoption en septembre 2020 de la Charte de la transition et la mise en place des organes de mise en œuvre constituent une opportunité pour écrire un nouveau chapitre dans l'histoire politique du Mali.

Quelle est la place des droits de l'homme, de la justice et de l'Etat de droit dans l'agenda des autorités de la transition ?

En effet, la stabilité du Mali, son développement économique et son progrès social requièrent la protection de la dignité humaine et le respect des principes qui régissent l'Etat de droit, notamment une justice fonctionnelle et accessible, capable de traduire les auteurs de violations graves des droits humains.

Il s'agira, pour les autorités de la transition, d'assurer la stabilité, la réconciliation nationale et la création d'institutions solides et durables, afin de bâtir une société basée sur la justice et la cohésion sociale.

Suite aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, aux massacres et autres atrocités qui ont rythmé l'histoire récente du Mali, il

appartient à l'Etat malien, précisément aux autorités de la transition, de garantir un accès à la justice pour toutes les victimes. En effet, au regard du droit international et pour se conformer à son obligation de protéger, l'Etat doit assurer à ceux qui affirment être victimes de violations des droits de l'homme et/ou du droit international humanitaire l'accès effectif à la justice, dans des conditions d'égalité. Il doit, au besoin, agir sur sa législation interne pour permettre aux victimes de violences et de traumatisme de bénéficier d'une sollicitude et de soins particuliers.

Profondément attachés aux principes et valeurs qui régissent la société internationale, la FNF, la FCR et la Division des Droits de l'Homme de la MINUSMA, co-organisent cette 8^{ème} édition de la session de Bamako sur le Droit international pénal, afin d'offrir aux défenseurs des droits de l'homme la possibilité de mieux se familiariser avec les instruments internationaux de





protection et de promotion des droits de l'homme et du droit international pénal.

L'action de la FNF répond à une exigence de la République Fédérale d'Allemagne qui veut contribuer à la stabilisation du Mali et au renforcement des structures démocratiques.

L'engagement de la FRC s'explique par son attachement à la protection et à la promotion des droits de la personne humaine ainsi que son souci d'améliorer la performance des systèmes judiciaires, conformément aux ambitions de son fondateur René Cassin. L'implication de la MINUSMA se justifie par l'adoption de la Résolution 2480 du 28 juin 2019, par laquelle le Conseil de Sécurité des Nations Unies avait décidé que la principale priorité stratégique de la MINUSMA demeure d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paix de 2015. Cet Accord, dont la mise en œuvre incombe aujourd'hui aux autorités de la transition, reste, pour le Secrétaire Général et les membres du Conseil de Sécurité, « *le cadre pertinent pour les réformes institutionnelles nécessaires et urgentes* ».

Il s'agit, à travers l'organisation de cette session, de contribuer à la promotion d'une justice internationale efficace et impartiale fondée sur la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves, mais aussi au respect de la dignité humaine et de la règle de droit dans nos sociétés.

Il convient de créer un cadre de dialogue et de réflexion pour l'émergence d'une nouvelle citoyenneté qui repose sur l'égalité en droit et en devoir, mais surtout devant la loi.

La session s'articule autour d'une série de cours fondamentaux, magistraux, des séminaires, des cours thématiques, des conférences spéciales, des cas pratiques et des simulations. Durant cette semaine, des side events seront organisés à différents endroits de Bamako.

Programme de la session

Lundi, 14 juin

| | |
|------------------|--|
| 08h30 | Cérémonie d'ouverture |
| 10h30 | Pause-café |
| 11h00 | Conférence inaugurale : Enjeux et défis de la pénalisation du système africain de protection des droits de l'homme Aliou SALL, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) |
| 13h00 | Déjeuner |
| 14h15 | Système universel de protection des droits de l'homme Olivier de FROUVILLE, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon Assas |
| 15h45 | Pause |
| 16h00 - 17h30 | Système universel de protection des droits de l'homme Olivier de FROUVILLE, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon Assas |

Mardi, 15 juin

| | |
|-------|---|
| 08h30 | Droit international pénal : les sources Sidy Alpha NDIAYE, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Directeur de l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP) |
| 10h30 | Pause-café |
| 11h00 | Droit international pénal : Les incriminations Sidy Alpha NDIAYE, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Directeur de l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP) |

| | |
|------------------|---|
| 13h00 | Déjeuner |
| 14h15 | Système universel de protection des droits de l'homme Olivier de FROUVILLE, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon Assas |
| 15h45 | Pause |
| 16h00 - 17h30 | Droit des réfugiés Thibault FLEURY-GRAFF, Professeur à l'Université Paris Saclay |

Mercredi, 16 juin

| | |
|------------------|--|
| 08h30 | Droit international pénal : Les poursuites devant les juridictions nationales Sidy Alpha NDIAYE, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Directeur de l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP) |
| 10h30 | Pause-café |
| 11h00 | Droit international pénal: Les juridictions internationales Sidy Alpha NDIAYE, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Directeur de l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP) |
| 13h00 | Déjeuner |
| 14h15 | Droit des réfugiés Thibault FLEURY-GRAFF, Professeur à l'Université Paris Saclay |
| 15h45 | Pause |
| 16h00 - 17h30 | Droit des réfugiés Thibault FLEURY-GRAFF, Professeur à l'Université Paris Saclay |

Programme de la session

Jeudi, 17 juin

- 08h30 **Cours thématique : La coopération**
Sidy Alpha NDIAYE, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Directeur de l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP)
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Droit international humanitaire**
Xavier PHILIPPE, Professeur à l'Université Paris 1 Sorbonne
- 13h00 Déjeuner
- 14h15 **Droit international humanitaire**
Xavier PHILIPPE, Professeur à l'Université Paris 1 Sorbonne
- 15h45 Pause
- 16h00 - 17h30 **Le Mali et le droit international pénal**
Diachary POUDIOUGO, Enseignant-chercheur à l'Université de Bamako

Vendredi, 18 juin

- 08h30 **Droit international pénal: La procédure, la représentation des victimes, les droits de la défense**
Sidy Alpha NDIAYE, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Directeur de l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP)
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Droit international humanitaire**
Xavier PHILIPPE, Professeur à l'Université Paris 1 Sorbonne
- 13h00 Déjeuner
- 14h15 **Cours thématique : La justice transitionnelle**
Xavier PHILIPPE, Professeur à l'Université Paris 1 Sorbonne
- 15h45 Pause
- 16h00 - 17h30 **Révisions**



Samedi, 19 juin

- 08h30 **Test final**
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Conférence de clôture**
Xavier PHILIPPE, Professeur à l'Université Paris 1 Sorbonne
- 13h00 Déjeuner
- 15h00 **Cérémonie de clôture suivie de la remise des certificats**
- Lieu : **EMP**

Side events

Jeudi 17 & Vendredi 18 juin

- 09h00 - 17h00 **Formation spéciale destinée aux magistrats de la Cour Suprême et aux avocats**

«**Droit national et droit international des droits de l'homme, droit international humanitaire et droit international pénal**»

Aliou SALL,
Professeur à l'Université
Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

Olivier de FROUVILLE,
Professeur à l'Université Paris
2 Panthéon Assas

Lieu : **EMP**

Certificats

Au terme de la session, un test d'évaluation à choix multiple élaboré par les intervenants sera soumis aux participants pour sanctionner leur niveau de connaissance. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite. Ceux qui auront échoué recevront une attestation de présence.



Informations pratiques

Lieu des cours

Les cours se tiendront à l'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP), Hamdallaye ACI, Bamako.

Inscriptions

L'inscription est obligatoire pour accéder aux cours, à la restauration et recevoir le certificat de réussite ou l'attestation de participation. Les droits d'inscription sont de 65 500 F CFA. Les participants doivent s'acquitter de leurs obligations administratives selon le calendrier suivant :

- **Dimanche, 13 juin 2021**
10h00 – 16h00 : formalités administratives (inscriptions) au secrétariat ouvert à l'Ecole de Maintien de la Paix. Merci de vous munir de votre lettre d'admission.
- **Lundi, 14 juin 2021**
10h00 – 16h00 : formalités administratives (inscriptions) au secrétariat ouvert à l'Ecole de Maintien de la Paix.

Hébergement

La FNF et la MINUSMA s'engagent à aider les participants dans la recherche de lieux d'hébergement et à faciliter leur séjour à Bamako. Pour toute information, prière de contacter M. Ibrahima Sidibé par mail ibrahs7@yahoo.fr.

Certificats et attestations de présence

Au terme de la session, un test d'évaluation à choix multiple élaboré par les intervenants sera soumis aux participants pour sanctionner leur niveau de connaissance. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite. Ceux qui auront échoué recevront une attestation de présence.

Secrétariat

Le secrétariat de la session est situé à l'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP) - Hamdallaye ACI, Bamako.

Il sera ouvert à partir du Dimanche, 13 juin et ce pour toute la durée de la session.

Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté
Rue de Diourbel, PE 15, Point E
BP 2049 Dakar, Sénégal
Tél. : +221 33 869 64 16
Email : senegal@freiheit.org

www.freiheit.org/fr/western-africa

Fondation René Cassin Institut International des Droits de l'Homme
2, Allée René Cassin - F
67000 Strasbourg, France
Tél. : +33 (0) 388 458 445
Email : administration@iidh.org

www.iidh.org

Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali
BP 2616, Bamako, Mali
Tél. : +223 94 95 14 26

<https://minusma.unmissions.org>